

Novembre 2009  
N° 1

# Corps Communs... Causes Communes!!!

La lettre d'information des personnels administratifs et techniques.



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec - 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

Site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



## EDITO

Missions éducatives dénaturées, statuts des personnels dévalorisés, conditions de travail inacceptables, les personnels de la PJJ subissent la politique gouvernementale appliquée de manière zélée par la direction de la PJJ, tant sur le volet sécuritaire que sur la casse des services publics.

Parmi tous les personnels, vous, personnels administratifs et techniques, connaissez les conditions de travail plus dégradées, et subissez fortement les pressions hiérarchiques.

**L'administration a remis en cause vos métiers** en procédant à la fusion des corps décrétée par le Ministère qui gomme toutes les spécificités des métiers dans le cadre des différentes directions et va entraîner des mutualisations de personnels.

**La réorganisation territoriale de la PJJ touche très fortement vos filières.** Plus que dans les autres corps, les premiers effets de la RGPP ont été immédiats dans les corps administratif et technique après la fermeture des 6 Directions régionales, et les effets désastreux continuent avec les fermetures de DD, les interdépartementalités, et les restructurations qui se font au jour le jour, au gré des impératifs budgétaires. L'administration prend ses décisions à l'égard des personnels de manière méprisante, insupportable et opaque.

**Méprisante**, car en décrétant la fusion des corps, l'administration considère que vous ne participez pas aux missions de la PJJ, et piétine la spécificité de vos métiers dans le cadre des équipes éducatives. Pour l'administration, vos métiers se résument en des fonctions (accueil, secrétariat, gestion, entretien, cuisine) que vous pouvez effectuer ici ou là, en fonction de ses seuls objectifs financiers.

**Insupportable**, car dans ses projets de réorganisation territoriale, la vie personnelle et familiale des agents ne pèse pas lourd, et, dans sa démarche obéissant à une logique comptable, l'administration supprime structures et postes sans se préoccuper du devenir des personnels. Les « laissez pour compte » restés sans affectation après les fermetures de DIR ou de structures à l'issue des dernières CAP l'ont appris à leurs dépens !

**Opaque**, car toutes les décisions se prennent sans information, sans concertation, dans un manque total de transparence. Bruits de couloirs, fausses informations, vraie intox, tout cela concourt à provoquer de l'anxiété et de la désespérance.

**Parce que trop c'est trop... nous avons décidé de créer cette « feuille d'information » consacrée aux personnels administratifs et techniques de la PJJ, afin de vous informer et de vous permettre de sortir de votre isolement. Cette « feuille d'information » est la vôtre, alors n'hésitez pas à l'utiliser pour échanger, informer, dire vos coups de gueule et votre « ras-le-bol ». Outre l'effet bénéfique du « ça mieux en le disant », cela nous permettra de faire face ensemble à cette administration qui divise les personnels pour mieux faire avancer ses réformes.**

## 220 EUROS...

### pour mieux diviser !

Lors du CTP du 3 novembre, le DPJJ nous a annoncé que les personnels administratifs percevraient une prime de 220 € à la fin de l'année. 220 euros en dédommagement des tâches modifiées par les nouveaux logiciels ou des perturbations occasionnées par les restructurations ! Au vu des rémunérations de ces personnels, une telle prime est toujours bonne à prendre à la fin de l'année. Mais d'autres personnels subissent les contrecoups des réorganisations territoriales. Quid des adjoints techniques (catégorie C), des infirmiers (ières) malmenés par la fermeture des DR ou la création des interdépartementalités ? Apparemment, l'administration considère que ce qu'ils vivent ne « mérite » pas l'octroi de la prime. Elle franchit même un palier supplémentaire, puisqu'elle accorde également 160 euros en fin d'année aux personnels travaillant en milieu ouvert et dans l'insertion.

Diviser pour mieux régner, encore une décision qui va détériorer un peu plus le climat de lassitude et d'injustice qui sévit dans tous les services !

## Arrêtés de reclassement : le point de vue du DPJJ

En préalable au CTP du 3 novembre dernier, nous avons à nouveau posé le problème des arrêtés de reclassement incorrect reçus par les personnels des corps communs.

L'administration persiste dans l'explication technique et nous a expliqué que le logiciel Harmony ne permet pas de faire figurer la résidence administrative où sont affectés les agents ! Une version nouvelle d'un logiciel qui offre des possibilités moindres que l'ancienne au lieu de l'améliorer... du jamais vu en matière informatique. Du modernisme rétrograde en quelque sorte.

Nous avons à nouveau insisté pour que l'administration adresse un courrier explicatif clair à tous les personnels concernés, mais nous nous sommes heurtés à une fin de non recevoir. Apparemment pour le DPJJ, la formulation de ces arrêtés est un détail, le fait d'être affecté dans l'administration et non plus sur un poste précis ne cache aucune arrière-pensée !

## PLATES FORMES MINISTERIELLES : PLUS DIFFICILES A METTRE EN PLACE QU'IL N'Y PARAIT

Le 7 septembre, le secrétariat général du ministère a organisé une réunion avec toutes les organisations syndicales pour faire le point sur les plates-formes ministérielles. Dans le cadre du « dialogue social », des rencontres périodiques ont lieu : en juin, le secrétaire général (SG) nous avait promis de nous communiquer rapidement les effectifs concernés par les plates-formes et des informations sur le statut des personnels qui y seraient affectés. C'est dire si l'attente était grande !

Le SG nous a d'abord fait visionner un film de propagande vantant l'expérimentation effectuée sur le site de Toulouse. C'est en effet la plate-forme de Toulouse qui sera la première officialisée. Elle devrait concerner l'informatique (mutualisation de la bureautique sauf les établissements fermés de l'AP) et les communications, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ainsi que le service des achats et des marchés publics. Si cette plate-forme est la première, c'est que les locaux sont déjà disponibles avec possibilité d'extension.

Concernant les personnels, apparemment aucun agent concerné hors de Toulouse ne serait concerné : pas de déplacement donc.... Et uniquement des volontaires issus des différentes directions du ministère. Leur nombre devrait être limité à environ 6, ce qui ne veut pas dire que d'autres agents, restant sur leur lieu d'affectation, ne travailleront pas pour la plate-forme.

Interrogé sur les conditions de rémunération et sur le statut des personnels, le SG n'a su que nous répondre que les personnels volontaires resteraient gérés par leur direction d'origine en conservant leur salaire et leurs primes antérieures : c'est-à-dire que des agents feront le même travail avec des rémunérations différentes !! Bonjour, l'égalité !

Quant à leur statut, c'est le plus grand vide. Le SG parle d'abord de mise à disposition de la plate-forme ; quand il lui est objecté que celle-ci n'a pas d'existence juridique, il répond : « si, elle existe, j'ai visité les locaux » !! Poussé dans ses retranchements, il déclare qu'il n'y aura pas d'arrêt de mise à disposition mais des décisions d'affectation avec une lettre de mission. Un nouvel objet statutaire non identifié est né !!

Et nous n'en saurons pas plus sur le devenir des personnels. « Nous avançons au fur et à mesure. Nous sommes pragmatiques. ». Le mystère reste entier : y aura-t-il une intégration dans le secrétariat général ? Y aura-t-il corps interministériel ? Les plates-formes deviendront-elles des organismes para publics ? Nous ne savons rien pour l'instant !

Nous ne saurons rien non plus des autres plates-formes quant à leur date d'existence. Des expérimentations existent pour l'instant comme à Lyon pour la formation, essentiellement concernant la gestion administrative et non les formations initiales. Nous avons également la confirmation que la plate-forme de la région Est sera à Nancy (et non à Strasbourg comme le souhaitait l'AP) et celle du Centre à Dijon et non à Orléans (siège de la DIR PJJ). Toutes devraient être en place fin 2011.

La mise en place des plates-formes ministérielles sem-

ble plus difficile que le ministère l'avait prévu. Mais celui-ci doit donner des gages à la Fonction Publique et au gouvernement et montrer qu'il avance s'il ne veut pas être regroupé dans l'interministériel, sous la coupe directe des préfets de région. L'autonomie est à ce prix.

L'impression donnée est que, devant les restructurations administratives déjà à l'œuvre (carte administrative aux services judiciaires, réorganisation à la PJJ...) qui malmènent de nombreux personnels, tout est fait pour avancer mais avec le moins de remous possible : mise en place à petits pas, appel à des volontaires pour éviter tout déplacement autoritaire, nombre minimum de personnels concernés immédiatement...

Michèle ALLIOT-MARIE, la nouvelle garde des sceaux, l'a d'ailleurs rappelé lors de la présentation du budget 2010 : le programme des plates-formes ministérielles n'est pas abandonné, mais il faut « de la transparence et de la tranquillité » !!!

C'est pourquoi, la volonté de donner le minimum d'informations sur l'avenir va dans le même sens : ne pas inquiéter ! Mais c'est tout le contraire qui se produit : les personnels administratifs comprennent les changements qui vont leur être imposés, la perte de leurs spécificités respectives, la déshumanisation de leurs fonctions par l'éloignement entre les activités et les services dans les directions.

De fait, les pressions hiérarchiques existent et les personnels administratifs voient leurs conditions de travail se dégrader énormément et les ordres et contre-ordres se multiplier.

Les personnels doivent se mobiliser pour n'être pas les victimes de ces changements structurels et donner du sens à leur travail.

### LES PLATES FORMES A LA PJJ

Dans le même temps que les plates-formes ministérielles se construisent, la PJJ avance de son côté. Ce sont les plates-formes PJJ Chorus qui se mettent en place. Dans toutes les DIR, le rassemblement de personnels pour la gestion du logiciel Chorus est à l'œuvre. Ce sont des personnels redéployés et des volontaires plus ou moins désignés qui vont s'y retrouver.

Le même mouvement se produit dans les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (DSIP). Car dès le 1er janvier 2010, ces activités (PJJ et AP) doivent fusionner, suivies en 2011 par celles des services judiciaires.

Si les plates-formes de la PJJ sont situées dans les DIR, il existe une exception : celle de Savigny-sur-Orge (91) pour l'Ile-de-France du fait de l'absence de locaux disponibles à Paris. Cela signifie que pour l'instant des personnels administratifs PJJ sont envoyés à Savigny mais qu'ils devraient changer une nouvelle fois d'affectation quand la plate-forme deviendra ministérielle : il est plus que probable que celle-ci sera à Paris. Ce seront encore une fois les personnels qui en subiront les conséquences ! N'hésitez pas à vous tourner vers les sections SNPES-PJJ-FSU si vous subissez des pressions.